



# ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ENSTA Bretagne (ex ENSIETA)

*Association sans but lucratif, type loi de 1901*

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Cher(e) camarade,

La prochaine Assemblée Générale de notre Association, se tiendra le **mardi 05 mars 2019**, à partir de 19h00, au restaurant le Friends à Paris.  
Un “ repas amical ” suivra cette séance de travail. (sur inscription et à la charge de chacun).

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1 -Présentation du rapport moral par le président,
- 2 -Présentation du rapport financier “ exercice 2018 ” par le trésorier (vote à main levée),
- 3 - Présentation du budget prévisionnel 2019 par le trésorier (vote à main levée),
- 4 -Présentation des principales actions d'ENSTA Bretagne ALUMNI pour l'année à venir dont le WER, le FED 2019, les afterworks...

### 5-Questions diverses,

6 -Renouvellement du « tiers des membres du Conseil d'Administration (1) », au scrutin secret, élections de nouveaux membres s'il y a des postulants.

**De nouvelles candidatures sont essentielles pour conforter la pérennité de notre association.**

**Nous saurions gré à toutes celles et ceux qui veulent se présenter à cette élection pour le Conseil d'Administration de bien vouloir se faire connaître auprès du secrétariat d'ENSTA Bretagne ALUMNI pour le 03 février 2019, date au plus tard (voir fiche réponse/procuration jointe).**

(1) *Conformément à l'article 14 des statuts d'ENSTA Bretagne ALUMNI, le renouvellement du Conseil aura lieu par tiers.*

***Les noms des candidats pour l'élection au Conseil d'Administration 2019 te seront communiqués par Newsletter et sur notre site Web avant cette Assemblée Générale.***

Est joint à ce courrier, le document cité ci-après :

- **une fiche réponse/procuration** sur ta prévision de participation, ou non, à l'Assemblée Générale.

ENSTA Bretagne ALUMNI – ENSTA Bretagne - 2 rue François Verny - 29806 BREST Cedex 9 -FRANCE

TEL. : 02 98 34 87 29 -

SIRET : 388 937 427 00010 -

APE : 9499Z

Mèl : alumni@ensta-bretagne.org

Site Web : www.alumni-ensta-bretagne.fr

Par avance, merci de la retourner au secrétariat d'ENSTA Bretagne ALUMNI *avant le 26 février 2019*.

Cette fiche comporte **une procuration** pour les délibérations et votes de l'Assemblée Générale (voir l'annotation ci-dessous et celle située en bas de la dite fiche).

Bien cordialement,

---

### ***IMPORTANT : UTILISATION DE PROCURATIONS***

*Si tu ne peux participer à cette AG, il t'est possible de te faire représenter par un autre membre actif en lui confiant une procuration, comme le prévoit l'article 16 des statuts d'ENSTA Bretagne ALUMNI.*

*La limite étant de dix pouvoirs par mandataire, nous te serons obligé de bien vouloir t'assurer auprès de ton éventuel mandataire qu'il peut effectivement accepter ta procuration.*

**Il t'est possible et cela est légal, de nous transmettre ta procuration en ne renseignant pas le nom de la personne recevant ta délégation (cela est fonction du degré de confiance que tu témoignes aux membres de l'actuel Conseil d'Administration).**

=====